

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 7282
N/REF : 4/02/2024 0H15 C:001020 I:03815
V/REF : Contrat N°007282 du 03/06/2009

V/REF.IMM. 0118
IMMEUBLE : MARENGO FERRANDIERE
50 RUE MARC SANGNIER
8 PLACE MARENGO
69100 VILLEURBANNE

SDC 'Marengo Ferrandiere'
C/O REGIE CHOMETTE
5, COURS RICHARD VITTON
B.P. 3025
69394 LYON CEDEX 03

Vaulx en Velin, le 01 Février 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°50 - GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme S. FLITTI

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 5 NIVEAUX,
1 RECEPTACLE, 4 VIDOIRS ET 4 CONTAINERS DE 240 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Février
et 1er Aout de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2023

Prix de base du contrat : 181,66

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 12/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 06/2023 Valeur : 135,5



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040056

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 1 gaine vide-ordures	2/AN	242,32	121,16
TOTAL H.T.				121,16
T.V.A. a 10,00%				12,11
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>133,27</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.